

Résolution du Comité espagnol de la LECE en faveur de l'adhésion de l'Espagne aux Communautés européennes (9 mars 1984)

Légende: La résolution adoptée le 9 mars 1984 par le Comité espagnol de la Ligue européenne de Coopération économique vise à trouver rapidement une solution aux querelles qui ont surgi lors des négociations en faveur de l'adhésion de l'Espagne aux Communautés européennes.

Source: Historical Archives of the European Union, Florence. Réunions du comité exécutif, LECE-45 1984.

Copyright: Tous droits réservés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/resolution_du_comite_espagnol_de_la_lece_en_faveur_de_l_adhesion_de_l_espagne_aux_communautés_europeennes_9_mars_1984-fr-fe753691-3b27-42aa-91e2-c4bfca1168d.html

Date de dernière mise à jour: 20/02/2014



LIGA EUROPEA DE COOPERACION ECONOMICA
COMITE ESPAÑOL

Lors de sa réunion célébrée le 9 Mars, la Direction du Comité Espagnol de la "Ligue Européenne de Coopération Economique" a adopté les accords suivants :

1.- Plus de cinq années s'étant écoulées depuis que l'Espagne est de nouveau dotée d'une Constitution démocratique, il est temps de procéder, sans tarder, à son intégration aux Communautés Européennes.

2.- En conséquence, le Comité Espagnol de la L.E.C.E. désire faire état de sa satisfaction devant les expressions de volonté politique, autant du côté communautaire comme du Gouvernement espagnol, de conclure dans un bref délai les négociations pour l'adhésion de l'Espagne aux Communautés Européennes.

3.- Cependant, le Comité Espagnol de la L.E.C.E. estime qu'il est pertinent de faire remarquer en même temps son inquiétude devant la disparité entre les positions négociatrices des délégations espagnoles et communautaires au moment où il semble que l'on entre dans la phase finale de la négociation.

4.- Cette disparité est si réelle qu'elle a donné lieu à ce que, aussi bien le Président du Gouvernement que le Ministre des Affaires Etrangères d'Espagne, aient fait des avertissements solennels exprimant l'inacceptabilité d'un traité d'adhésion qui supposerait un grave déséquilibre entre l'industrie et l'agriculture, qui exigerait un rapide désarmement de l'industrie espagnole ou qui établirait un système d'étapes pour les produits agricoles traditionnellement exportés par l'Espagne. Ces déclarations furent précédées par une autre non moins catégorique, réalisée par le Gouvernement Espagnol lors de sa séance monographique dédiée à l'intégration européenne et qui eut lieu le 20 Juillet 1983.



LIGA EUROPEA DE COOPERACION ECONOMICA
COMITE ESPAÑOL

2/

5.- Etant donné que ces prises de position des autorités espagnoles ne semblent pas répondre à des énoncés tactiques mais à des préoccupations très légitimes et bien fondées, le Comité Espagnol de la L.E.C.E. croit nécessaire d'attirer l'attention des institutions communautaires sur la possibilité de réexaminer ses positions négociatrices, actuellement très éloignées, et même quelque fois diamétralement opposées à celles défendues par le Gouvernement Espagnol.

6.- Le Comité Espagnol de la L.E.C.E. désire formuler le plus solennel avertissement qu'il pourrait s'en suivre des situations compliquées si, du côté communautaire, on continuait à demander à l'Espagne des conditions pour le futur traité d'adhésion qui seraient inacceptables sans faire peser des charges insupportables sur l'économie espagnole et qui, si elles se réalisent, occasionneraient sur cette dernière un impact aux conséquences difficilement mesurable. Le problème étant posé de cette façon, cela conduirait prévisiblement à ce que le Gouvernement Espagnol, pour être cohérent avec les positions rendues officielles jusqu'à présent, devrait renoncer à l'adhésion, ce qui engendrerait un sentiment de frustration qui sans doute impliquerait un grave recul dans le laborieux cheminement de l'Espagne démocratique vers les Communautés Européennes.